

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2017

Présents : Alain Delhoume, Véronique Barinotto, Bernadette De Angeli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Serge Roux, Philippe Cortès, Séverine Desbourdelle, Jean-Luc Dufour, Marie-Claire Dupic, Joëlle Duqueroix, Cécile Fougeras, Lionel Guillot, Jacques Guy, Thierry Lachaise, Patricia Lansade, Sylvie Tête-Léonard et Bernard Trouville.

Excusée : Aurélie Teillou représentée par Alain Delhoume.

Secrétaire de séance : Sylvie Tête-Léonard

Présentation de la séance par Alain Delhoume, maire :

- M. le Maire revient sur la disparition tragique de Romain Pailler, employé municipal suite à un accident de la circulation en juin 2017. Il souligne les qualités exceptionnelles de Romain qui en faisaient un employé remarquable et un collègue unanimement apprécié. Les élus observent une minute de recueillement à sa mémoire et renouvellent leurs condoléances à sa famille ;
- A mi-mandat, le programme sur lequel l'équipe municipale s'était engagée en 2014 est réalisé ou en voie de réalisation à près de 80%. Un document de présentation de quelques pages sera rédigé par la Commission Communication et intégré dans le bulletin municipal d'octobre ;
- Compte-tenu de son implication dans le suivi de la gestion du restaurant scolaire, le Maire propose au Conseil de nommer Cécile Faugeras, conseillère municipale déléguée en conservant constant le montant global des indemnités des élus (diminution de l'indemnité du maire) ;
- Les travaux de construction du gymnase se déroulent selon le programme prévu ;
- Selon les annonces de DORSAL qui réalise les travaux et d'Orange qui est propriétaire des fils téléphoniques (boucle locale), la Montée en Débit des accès ADSL reliés au NRA du bourg de Saint-Gence devrait être effective à compter du 11 octobre 2017 ;
- Les travaux de construction de nouveaux logements sur la Gagnerie vont débuter, les permis de construire déposés par Limoges-Habitat et Scalis sont acceptés ;
- Le premier Marché des Producteurs de Pays a connu un très grand succès, félicitations aux organisateurs !
- La classe de maternelle supprimée en juin 2017 n'a pas été réouverte malgré des effectifs en hausse et malgré la promesse de l'Inspection Académique.

Rentrée scolaire en maternelle

Madame Marie Le Barrier a remplacé Matthieu Mau-

range au poste de direction. Les effectifs sont les suivants :

- classe de Marie Le Barrier : 27 PS (petite section),
- classe de Odile Silou : 33 MS (moyenne section),
- classe de Karine Roques : 29 GS (grande section).

soit 89 enfants auxquels 4 TPS (enfants ayant 3 ans en début 2018) vont s'ajouter à la rentrée de janvier, soit 93 enfants !

La garderie du matin accueille environ 30 enfants le matin (ouverture à 7h00) et 35 le soir (fermeture à 18h30). Et 70 enfants prennent leur repas au restaurant scolaire.

Malgré ces effectifs, l'Inspection Académique n'a pas proposé de ré ouvrir la 4^{ème} classe.

La mobilisation des parents d'élèves et de la municipalité n'a pas réussi à infléchir cette position. En fait, la création de classes de CP à 12 ou moins dans les zones REP ne permet plus cette ré ouverture qui nous avait été promise en fin d'année scolaire !

De plus, et afin de rester à une moyenne de moins de 30 élèves par classe ($88:3=29,33$), l'Inspection Académique ne souhaitait pas que notre école accueille des enfants ayant 3 ans en cours d'année scolaire, pratique constante à Saint-Gence pour les parents qui le souhaitent.

Face à cette dégradation des conditions d'accueil des enfants, une pétition lancée conjointement par la municipalité et les parents d'élèves dénonçant cette situation et réclamant la ré ouverture de la 4^{ème} classe a réuni en quelques jours plus de 550 signatures.

Une réunion tenue le 18 septembre à l'Inspection Académique avec la municipalité et les parents d'élèves n'a pas modifié la position de l'Inspectrice qui reconnaît notre situation mais se trouve face à un manque d'enseignants disponibles. Cependant l'accueil des TPS sera possible.

Quelle incurie ! Quel manque d'anticipation ! Quelle injustice pour nos enfants quand des classes de CP fonctionnent avec 9 élèves à Limoges ! Oui vous avez bien lu ... 9 élèves! Nous avons applaudi la mesure consistant à réduire les effectifs dans les zones REP, sans nous douter que son application se ferait au détriment de nos enfants !

Rentrée scolaire en élémentaire

Carole Morel remplace Karine Mariaud.

Les effectifs sont de 158 élèves.

- classe de Nathalie Leyssenne : 14 CP + 11 CE1, soit 25 élèves
- classe de Carole Morel : 15 CP + 11 CE1, soit 26 élèves
- classe de Brigitte Rabache : 11 CE2 + 15 CE1, soit 26 élèves
- classe de Nathalie Maumy : 28 CE2, soit 28 élèves
- classe de Frédéric Maumy : 25 CM1, soit 25 élèves
- classe de Delphine Nicolas : 28 CM2, soit 28 élèves

Ce sont 67 enfants qui fréquentent la garderie du matin (ouverte à partir de 7h00) et 73 celle du soir (ouverte jusqu'à 18h30).

140 enfants (sur les 158 élèves) prennent leur repas au restaurant scolaire.

Le SIEPEA

Les activités proposées par le Siepea connaissent toutes une très bonne fréquentation.

Multi-Accueil Malices et Chocolats : l'accès des parents va être amélioré avec l'installation d'un digicode et de barrières sécurisées (fin 2017).

ALSH : une fréquentation des enfants très importante au cours du mois de juillet, ainsi que les mercredis après midi depuis la rentrée est à souligner.

La fête de l'enfance, organisée le samedi 2 septembre a rassemblé 190 participants sur le site du Mas Martin où chaque structure présentait ses activités et proposait des animations. Et environ 100 repas ont été servis !

Le premier bulletin intercommunal du Siepea a été distribué sur les trois communes par leurs élus respectifs.

Une importante réunion intercommunale devra se tenir à l'issue des élections des représentants des parents d'élèves pour réfléchir sur les rythmes scolaires (semaine de 4 ou de 4,5 jours) et sur le devenir des activités obligatoires mises en place en 2015 (Temps d'Activités Périscolaires).

Le Conseil se félicite du bon fonctionnement des structures du Siepea.

Réunion des Associations du 8 septembre 2017.

- Associations présentes :

Club du 3ème Age, ASSG, Gym Club, Comité des Fêtes, En K Danse, SGAPE, Saint-Gence Athlé, Bushido 87,

FNACA, Essage, Tonic Séniors, Mil'Pat, Lémovices en Fête, La Chêne.

Alain Delhoume, maire souligne le dynamisme de la vie associative et du bénévolat dans notre commune, citée en exemple par des collectivités de l'agglomération Limoges Métropole de taille plus importante et remercie les présidents et membres des associations présents pour leur persévérance, la qualité du travail effectué et le service rendu à la collectivité.

1. Calendrier d'utilisation de la salle polyvalente par les associations en 2018.

Les créneaux d'occupation de la salle polyvalente pour les manifestations de week-end ont été validés.

2. Rappel des droits et devoirs des associations, concernant les manifestations organisées à la salle polyvalente.

Au vu des écarts constatés il est rappelé :

- que chaque association a **droit à une seule utilisation gratuite dans l'année** (à l'exception du SGAPE organisateur des manifestations au profit de la caisse des Ecoles).

- que pour occuper la salle polyvalente, même à titre gratuit, **il est obligatoire d'établir un contrat** du même type que celui qui est proposé pour les particuliers, dont la signature sera effective au moins une semaine avant la date de la manifestation.

- qu'en cas d'annulation de la manifestation prévue, **il est nécessaire d'en aviser le plus tôt possible** le secrétariat de mairie et que si l'annulation intervient dans un délai inférieur à 4 semaines de la date prévue, une pénalité de 50€ sera appliquée et retenue sur la subvention à venir.

3. Futur gymnase de Saint-Gence.

3.1. Visite du chantier.

La municipalité propose aux membres des associations de Saint-Gence une **visite du gymnase en construction le 28 octobre à 9 heures**. A cette date le bâtiment sera clos et couvert.

3.2. Futurs créneaux d'utilisation.

La commission communale chargée de programmer la maintenance et la gestion du gymnase propose aux associations les créneaux d'utilisation suivants : **le soir, du lundi au vendredi inclus de 18h à 23h, avec trois créneaux successifs prévus chaque soir, soit un créneau de 2h00 et deux créneaux de 1h30**. Les utilisateurs sont priés de communiquer les plages d'utilisation souhaitées, avant le 28 octobre, en vue d'une future réunion de « concertation » préalable à l'organisation du planning.

4. Création d'une nouvelle association.

Des jeunes de la commune ont émis le souhait de créer un « club des jeunes ». La commission se félicite de ce projet en gestation qui sera soutenu, à condition que l'activité prévue s'inscrive dans le cadre d'une Association Loi de 1901, inscrite en préfecture et dotée d'un bureau dont les responsables résident sur notre commune.

Le Conseil valide l'ensemble de ces précisions indispensables à la bonne utilisation des locaux communaux.

Commission Voirie – Urbanisme du 09 septembre 2017

Travaux routiers terminés :

- Allée des noisetiers et début de la route du Rabaud ;
- Le Boschaudérier : rue, ruelle et allée ;
- Passage des Charriers ;
- La Ribière du Theil, le Theil : 1ère couche réalisée, 2ème couche finition fin septembre ;
- arrêt de bus route de la Celle ;
- allée des Cheyroux (septembre).

Travaux routiers restant à réaliser :

- Senon : rue des Palins et rue du Grand Pacage (préparation pour enduire) ;
- Route du Communal (sera réalisée suivant la météo) ;
- Abattage des arbres en limite de propriété du gymnase : fin septembre.

Travaux bâtiments :

- Logement mitoyen de la salle polyvalente : l'appartement a été entièrement remis en état (salle de bains, cuisine, totalité des peintures, remplacement de la chaudière du chauffage ...) ;
- Salles de classes : Fin des travaux prévue avant les vacances de Toussaint.
- Travaux à venir :
 - Mise en conformité du multi accueil ;
 - Travaux de gainage pour le passage de la fibre optique qui reliera la mairie, les écoles et le gymnase au mois d'octobre.

Implantations de nouvelles bornes à verre :

A la demande de Limoges Métropole, deux emplacements sont à prévoir pour le village de Senon et le secteur La Châtre/ Vauzelle.

Plan Local d'Urbanisme

a) Calendrier prévisionnel pour la finalisation du PLU
Compte tenu d'une validation par Limoges Métropole du document qui sera présenté à l'enquête publique,

les dates suivantes sont proposées.

- 30 septembre : Réception par la commune de Saint-Gence des documents écrits et des documents graphiques préparés par les bureaux d'études (Villeneuve-Bergeron et EcoSave) ;
- Octobre : présentation des documents à la commission communale PLU qui examinera ces documents, fera ses remarques et observations au bureau d'études. Prise en compte des observations par le BE, puis transmission au service instructeur de Limoges-Métropole ;
- 15 novembre : Convocation par Limoges métropole du groupe de travail qui examinera les documents pour les améliorer avant leur validation par l'Agglo ;
- Décembre (ou janvier) 2018 : Arrêt du document final validé par le Conseil Communautaire ;
- Février à mai 2018 : dossiers transmis par LM à la consultation des services et personnes associées (Direction des Territoires, Chambre d'Agriculture, DRAC, etc.) ;
- Juin 2018 - Dossier prêt pour l'enquête publique avec désignation d'un Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif ;
- 1er au 30 Septembre 2018 : Enquête publique
- Fin octobre 2018 : Avis du Commissaire Enquêteur ;
- Novembre 2018 : Rédaction du PLU finalisé ;
- Décembre 2018 : Arrêté Préfectoral instaurant le nouveau PLU de Saint-Gence.

b) Analyse du Règlement Modernisé du PLU en cours de rédaction

Le document graphique (plan de zonage) a été examiné pour prendre connaissance du contour des nouvelles zones créées. A l'intérieur des zones Ne (Naturelle écologie) et zones Ae (Agricole écologie) qui sont axées sur les « corridors écologiques » et où une protection supplémentaire est prévue par rapport aux zones A et N, il n'y a plus de possibilité d'installation classée pour l'environnement (ICPE) ni d'utilisation de clôtures à maille large (type grillage à mouton) afin de ne pas piéger les petits mammifères.

Les principaux points pour lesquels il a été demandé une nouvelle rédaction sont :

- le retrait par rapport à l'alignement (limite du domaine public) des annexes de type abri de jardin ou garage afin qu'on ne puisse pas les construire dans la bande de retrait large de 3m, 5m ou 10m (selon la zone) qui longe la rue ;
- le rejet des eaux pluviales au fossé qui devra faire l'objet d'une autorisation quelle que soit la voie concernée (départementale, communale, chemin rural) ;

- la délimitation dans le bourg de Saint-Gence (zones UA et UB du bourg) d'îlots où les linéaires commerciaux situés en rez-de-chaussée seront préservés et ne pourront pas changer de destination pour devenir des logements ;
- le pourcentage du terrain privatif situé sur la parcelle autour de la construction qui devra rester en pleine terre (non goudronné ou bétonné) qui sera 20% en UB et 30% en UC (pouvant être un espace vert en pelouse seule, ou pelouse et jardin et arbres) ;
- les couleurs des « tuiles panachées » ou le panachage devra associer 2 nuances sombres de rouge (interdiction d'associer une teinte claire et une teinte sombre ou 2 teintes claires) ;
- les enduits de façades : il sera désormais fait référence au seul nuancier départemental ;
- les couleurs des huisseries (encadrements des baies vitrées, par rapport aux volets battants) ;
- le pourcentage de surface en toiture terrasse autorisé (par rapport à la surface au sol) et sa position. Lorsque tout le bâtiment est couvert par une terrasse, elle doit être obligatoirement végétalisée ;
- l'introduction en zone N d'une nouvelle rédaction concernant l'extension de bâtiments existants pour éviter les extensions multiples (par exemple à Campanelle qu'un simple abri de jardin ayant du temps du POS bénéficié d'un permis de construire soit agrandi de 30% ; puis vendu et de nouveau agrandi de 30% et vendu une troisième fois ...

Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.

Commission Travaux du samedi 09 septembre 2017

Travaux Gymnase

Avancement des travaux

- les travaux de gros-oeuvre sont globalement terminés ;
- il y a eu quelques difficultés avec l'entreprise chargée de l'étanchéité des murs enterrés - d'où un retard qui pourrait atteindre 1 mois ;
- la pose de la charpente devrait commencer la semaine prochaine, ainsi que les remblaiements extérieurs ;
- les coloris des crépis et sols ont été retenus, ainsi que les couleurs pour chaque vestiaire ;
- l'entreprise poursuit ses études pour le contrôle des accès.

Coût des travaux, le point

- le coût accepté lors de l'Avant Projet Détaillé (APD) est de 1 323 712,33 € HT ;
- les plus et moins values acceptées à ce jour sont de 74 009,04 € HT soit 5,6 %. Elles comprennent les plus-values liées aux fondations, y compris la réali-

sation du sous-sol et diverses améliorations du projet suite aux visites d'autres gymnases (adaptations des sanitaires, améliorations des conditions d'entretien ultérieures...)

- un devis pour le sanitaire supplémentaire, au niveau de l'accueil, est en discussion ;
- des contacts ont été pris pour l'abattage des quelques arbres qui domineraient la toiture du gymnase et pourraient présenter un danger.

Subventions

Après le refus de financement du gymnase par le CNDS et la réponse préfectorale, d'autres dossiers ont été déposés :

- raccordement du réseau de chauffage par le Fonds Chaleur ;
- Agenda 21 par le Département.

Le Conseil souligne le bon déroulement des opérations de construction et valide les demandes de subventions.

Commission FINANCES du 12 septembre 2017

L'exécution du budget 2017

Voir ci-après un tableau-synthèse de la situation au 11 septembre 2017 (pour info, au 11 septembre, ce sont 70% de l'année qui viennent de s'écouler).

En fonctionnement, **recettes et dépenses sont réalisées à 68%**, les dépenses se montent à 889 812.68 euros et ne présentent pas de "dérives". Les recettes se montent à 1 021 957.67 euros et sont perçues conformément aux prévisions.

Un changement de nomenclature entre les articles 758 et 70846/70876 concernant les Remboursements de l'agglomération pour des sommes de 58 732,98 + 15 317,74 = 74 050,72€ fait apparaître sur les chapitres 70 et 75 des pourcentages d'exécution de 124% et de 12%. Ces chiffres se compensent et n'ont pas d'influence sur l'équilibre du budget.

En Investissement, les crédits budgétés sont consommés à 44% à hauteur de 733 879.00 euros (dont 563 927.65 euros consacrés à la construction du gymnase).

Les recettes sont à ce jour de 805 994.83 euros.

Demandes de subventions pour l'exercice 2018

- Economies d'énergie (Ademe) ;
- Raccordement de l'ancienne mairie au réseau chaleur ;
- Bonification agenda 21 ;
- Cour école élémentaire (accessibilité) ;
- Projet réseau chaleur mairie, salle polyvalente ;
- à voir : Construction du réseau haut-débit local (mairie, écoles, cantine, gymnase)

Le Conseil valide ces propositions.

Tableau synthèse budgétaire au 11 septembre 2017

Dépenses de fonctionnement					
	BP2016		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 011 : Charges à caractère général	311 700,00	23,8%	311 700,00	219 492,51	70%
Total 012 : Charges de personnel	694 860,00	53,0%	694 860,00	469 857,65	68%
Total 65 : Indemnités, subventions SDIS, SIEPEA...	266 200,00	20,3%	266 200,00	172 277,79	65%
Total 66 : Charges financières	25 700,00	2,0%	25 700,00	18 784,73	73%
Total 67 Charges exceptionnelles	200,00	0,0%	200,00	0,00	0%
Total 68 : Provisions	9 400,00	0,7%	9 400,00	9 400,00	
Total 022 : Dépenses imprévues	3 144,12	0,2%	3 144,12		
Total exercice	1 311 204,12		1 311 204,12	889 812,68	68%
Total 023 : Virement à section Investissement	481 433,34		481 433,34		
Total général	1 792 637,46		1 792 637,46	889 812,68	50%
Recettes de fonctionnement					
	BP2016		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 70 : Produits de service (cantine ...)	126 810,00	7,1%	126 810,00	156 831,81	124%
Total 73 : Impôts et taxes	808 530,00	45,1%	808 530,00	493 950,00	61%
Total 74 : Dotations, subventions	362 600,00	20,2%	362 600,00	304 167,33	84%
Total 75 : Loyers, remboursements LM	149 000,00	8,3%	149 000,00	18 527,85	12%
Total 01 : Remboursements salaires ...	60 000,00	3,3%	60 000,00	47 063,42	78%
Total 76	0,00	0,0%	0,00	2,54	
Total 77 : Produits exceptionnels	1 800,00	0,1%	1 800,00	1 414,72	79%
Total exercice	1 508 740,00		1 508 740,00	1 021 957,67	68%
Total 04 : Opérations d'ordre	35 000,00	2,0%	35 000,00	0,00	0%
Total 002 : Excédent reporté	248 897,46		248 897,46	248 897,46	
Total général	1 792 637,46		1 792 637,46	1 270 855,13	71%

Dépenses d'investissement					
	BP2016		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 001 : déficit reporté	0,00		0,00	0,00	0
Total 16 : remboursement du capital	120 000,00		120 000,00	78 758,51	66%
Total 20 : études, montée en débit ...	14 460,00		125 146,00	48 787,00	337%
Total 21 : matériel, réseaux, équipements...	46 500,00		46 500,00	7 795,67	17%
Total 23 : bâtiments (écoles, gymnase ...)	1 456 238,00		1 345 552,00	598 538,09	41%
Total 040 : travaux en régie	35 000,00		35 000,00	0,00	0%
Total général	1 672 198,00		1 672 198,00	733 879,27	44%
Recettes d'investissement					
	BP		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Excédent reporté	346 459,66		346 459,66	346 459,66	100%
Total 10 : FCTVA, TLE	74 000,00		74 000,00	20 175,08	27%
Total 13 : Subv Investissements	510 905,00		510 905,00	179 360,09	35%
Total 16 : Emprunts	250 000,00		250 000,00	250 600,00	
Total 021 : virement section fonction...	481 433,34		481 433,34	0,00	0%
Opérations patrimoniales	9 400,00		9 400,00	9 400,00	
Régie			0,00	0,00	
Total général	1 672 198,00		1 672 198,00	805 994,83	48%

Conseil communautaire de Limoges-Métropole

Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles) a créé une nouvelle compétence qui recouvre :

- aménagement des bassins hydrographiques ;
- entretien et aménagement des cours d'eau ;
- prévention des inondations ;
- protection et restauration des zones humides.

Le transfert de cette compétences sera effectif au 15 octobre 2017.

Lancement des études du projet de transport en commun en site propre (TCSP)

Ce projet consiste à refondre l'organisation des déplacements sur toutes les communes de l'agglomération avec la mise en place de deux lignes structurantes sur Limoges :

- Nord-Sud pour relier Beaubreuil au CHU, via le centre ville (Ester, la Bastide, la Gare) ;
- Est-Ouest pour relier le Val de l'Aurence à Panazol, via le centre ville (Armand Dutreix, Pont Neuf, Delatre de Tassigny).

Construction d'un second bâtiment d'exploitation TCL

Pour permettre le stationnement dans de meilleures conditions des 130 bus actuels et anticiper l'acquisition de nouveaux matériels, un deuxième bâtiment sera construit sur une parcelle de "la Grande Pièce".

Agrandissement du centre de recyclage de Beaune-les-Mines : le permis de construire a été déposé pour étendre la capacité du hall de vidange et du hall de stockage des balles et pour créer un nouveau bâtiment incluant un atelier mécanique.

Vélodrome communautaire : les travaux de couverture vont débiter fin 2017 avec l'installation d'une toiture gonflable.

Divers

ONF : l'Office National des Forêts va procéder à l'abattage d'arbres présentant un risque le long des sentiers pédestres et va également replanter des arbres sur des zones peu denses.

Panneaux dans la forêt Lenfant : les panneaux de présentation des essences visibles dans la forêt communale ont été implantés.

Recensement des zones humides : Les services de Limoges-Métropole vont procéder à un nouveau recensement des zones humides sur le territoire de l'agglomération.

En 2008, le précédent avait permis d'identifier 2 700 c'est hectares. Afin d'actualiser ces données, le bureau d'études Wilfried RATEL qui a été choisi.

**Prochaine séance du Conseil municipal :
17 novembre 2017**

Le "repas de Noël" offert par la municipalité aux Seniors aura lieu le 3 décembre 2017, à midi à la salle polyvalente. Il sera préparé par le restaurant **La Ferme de la Chassagne**.

Voici le menu :

**Kir au vin blanc (crème châtaigne ou cassis)
accompagné d'amuse-bouche**

**Feuilleté de St Jacques et saumon en béchamel
accompagnés d'une terrine de légumes avec salade**

Daube de boeuf aux cèpes saveur foie gras

Trio de fromages fermiers

**Duo bûche pralinée et choux arrosés d'une crème caramel maison
servis avec crème Chantilly**

Café et crackers sucrés

**Animation
Campanelle
Danse**



Merci de vous inscrire au secrétariat de mairie 05-55-75-86-05 avant le 15 novembre 2017.
Le prix du repas est de 26.00 euros pour les accompagnants non ayants-droits.